



Point 15

Co-financement des stages des futures collaboratrices et futurs collaborateurs socio-diaconaux dans les paroisses. Augmentation du crédit récurrent; décision

Propositions:

- 1. Le Synode décide d'augmenter le crédit annuel de durée illimitée visant à cofinancer les stages des futur-e-s collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux (stages et formations en cours d'emploi), le faisant passer de 18 000 CHF à 30 000 CHF (compte n° 250.332.04).**
- 2. Le Synode charge le Conseil synodal de revoir les critères de 2002 et de les actualiser.**

Explication

Le Synode d'hiver 2001 a voté la première participation financière aux stages dans les paroisses. Par-là, il a tenu à souligner l'importance de l'Eglise comme lieu de formation et le vœu d'offrir des places de formation professionnelle dans les Eglises pour les futures collaboratrices et futurs collaborateurs socio-diaconaux. En décembre 2004, l'apport à cette formation a été intégré définitivement dans le budget. Sur les 18 000 CHF à disposition chaque année, une contribution de 6000 CHF au maximum pouvait être restituée par paroisse, à la demande de celle-ci.

Ces dernières années, le nombre de demandes de cofinancement des stages socio-diaconaux n'a cessé d'augmenter. En conséquence, les contributions ont dû être réduites de moitié en 2014, ce qui n'était guère satisfaisant pour les paroisses. En effet, une paroisse doit prévoir au moins 15 000 CHF pour une place de stage, à quoi il faut ajouter d'autres ressources pour l'encadrement et l'infrastructure. Il est dès lors judicieux et utile de soutenir financièrement, par le biais du crédit synodal, les paroisses disposées à proposer des stages.

Il est indispensable d'augmenter le montant à disposition afin qu'il soit possible ces prochaines années d'offrir dans les paroisses un nombre suffisant de places de stage, notamment aussi pour les nouvelles formations en cours d'emploi «animation communautaire ES», et de promouvoir ainsi la relève. Les paroisses qui profitent de ces prestations fournissent une contribution importante au travail diaconal sur le territoire de l'Eglise.

Motif

Le besoin en places de stage a augmenté pour différentes raisons:

- Le champ professionnel de la diaconie et son paysage de formation ont connu d'importants changements ces dernières années. L'introduction de la notion de valeur équivalente des ministères dans le règlement ecclésiastique et la reconnaissance de ministère pour la fonction de collaborateur socio-diaconal a valorisé la profession. Les paroisses souhaitent disposer de plus de personnes qualifiées, qui peuvent être reconnues dans leur ministère sur la base de leur double qualification (domaines social et théologique/ecclésiastique).

Les voies menant à cette double qualification passent par la formation intégrée «diaconie» du Theologisch-Diakonisches Seminar Aarau (TDS) ou un diplôme social avec formation complémentaire dans le domaine théologique/ecclésiastique. Cette dernière peut être suivie dans le cadre de RefModula des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ou auprès du CAS, «Diaconie – Travail social à l'Eglise», à Zurich. Des stages sont requis pour toutes les filières.

- En automne 2014, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a approuvé le plan d'études cadre du nouveau titre professionnel «animateur/animateur communautaire». Cette nouvelle formation sera proposée à partir de 2016, par CURAVIVA, à l'ES d'animation communautaire à Lucerne et au TDS Aarau. Cette formation débouchant sur une profession du domaine séculier satisfait aux exigences dans le domaine social pour exercer le ministère de collaborateur socio-diaconal (ES Lucerne). Le TDS Aarau prévoit de proposer lui aussi une formation intégrée pour la double qualification. Celle-ci sera accomplie en cours d'emploi. Il faudra par conséquent des formatrices et des formateurs qualifiés dans les paroisses.

Et il faudra également des places de stage pour cette nouvelle profession. Les stages proposés par les paroisses permettent aux travailleurs sociaux en formation d'apprendre à connaître l'Eglise comme un lieu de travail varié et attrayant. Qui plus est, l'Eglise peut renforcer sa position de formatrice dans les professions sociales.

Les critères d'octroi de contributions aux stages datant de 2002 prévoient une participation de 1000 CHF par mois, avec un maximum de 6000 CHF par place de stage. La révision de ces critères et l'augmentation du crédit doivent permettre de mieux tenir compte des situations effectives lors du traitement des demandes. Il convient par conséquent de les adapter aux circonstances actuelles. Le crédit accru de 30 000 CHF suffira, selon le montant maximal fixé, pour 5 à 10 places de formation.

Les 12 000 CHF supplémentaires requis existent déjà, en ce sens que les contributions au Verein Soziale Arbeit Bern (SOZ) d'un montant de 20 000 CHF peuvent être supprimées et transférées (compte n° 250.332.01). Selon les informations reçues de l'association SOZ, il n'y a eu aucune demande de bourse en 2014 et elle estime qu'il ne sera pas nécessaire d'alimenter son fonds des bourses ces prochaines années. Cela s'explique par le fait que les moyens à disposition actuellement sont suffisants, que les personnes se réintégrant sur le marché du travail sont moins nombreuses à solliciter une aide et surtout aussi que les critères d'octroi stipulent un rejet préalable de la requête par le canton, ce qui représente un obstacle de taille.

D'une manière générale, il faut voir l'augmentation des stages et des formations en cours d'emploi dans le domaine de la diaconie comme un développement positif pour la relève. Une formation socio-diaconale pratique dans une paroisse est comparable au vicariat des futur-e-s pasteur-e-s. L'encadrement du stage est assuré par un formateur/une formatrice qualifié-e reconnu-e par l'établissement de formation, ce dont profitent aussi bien les personnes en formation que les paroisses.

Le système des contributions combiné avec l'augmentation du crédit permettront de soutenir les paroisses dans cette entreprise.

Annexe:
Feuille des critères 2002